

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 20/04/2026

Séance du Vendredi 24 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTES : 15

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi vingt-quatre avril à 19h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 3

POUVOIR : 3

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Jérémy BROCARD, Frédéric CUEILLE, Virginie DUJARDIN, Virginie GOUTAUDIER, Geneviève LAVAUX, Alain LEGRAND, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir à M. MAZURE), Marie RAMETTE (pouvoir à Mme DUJARDIN), Elody CADEC (pouvoir à M. BROCARD).

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : désignation de deux représentant (titulaire et suppléant) au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300152 « vallée de l'Epte ».

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2300152 « vallée de l'Epte » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune de Sainte-Geneviève-Lès-Gasny et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu-personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300152 « vallée de l'Epte ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à main levée et :

- Désigne à l'unanimité pour siéger au sein du comité de pilotage du site FR2300152 « vallée de l'Epte » :
 - o En tant que titulaire : M. MAZURE Christian
 - o En tant que suppléant : Mme MARTINEZ Hélène
- Autorise la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 24 avril 2026
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Reynald AIGNEL

